

Paris, le 17 mars 2009

Natixis adopte une politique d'exclusion concernant les mines anti-personnel et les bombes à sous munitions.

Natixis a décidé d'adopter une politique d'exclusion en matière de financement et d'investissement dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Cette politique s'appliquera :

- aux activités de financement de ces entreprises,
- aux activités d'investissements pour compte propre,
- aux activités pour compte de tiers sur les portefeuilles gérés par Natixis Asset Management, la filiale de gestion d'actifs de Natixis.

Natixis Asset Management entreprendra également une démarche de sensibilisation auprès de ses clients.

Contacts presse :

Victoria Eideliman
+ 33 1 58 19 47 05
victoria.eideliman@natixis.com

Corinne Lavaud
+33 1 58 19 80 24
corinne.lavaud@natixis.com